

Conseil municipal de Saint-Saud Lacoussière

Procès-Verbal de la séance du 5/06/2026

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-SAUD LACOUSSIERE s'est réuni en séance ordinaire le 5/06/2026 à 9h, au foyer rural, suivant la convocation de Madame DEZAUTEZ Marie Christine, Maire, en date du 29/05/2026.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Nombre de votants : 9

ETAIENT PRESENTS (9) : DEZAUTEZ Marie Christine, LALISOU René, STUHLER Nadine, GAYOU-PUYRAVEAU Marie-Pierre, DUVAL Pierre, REYROL-NOEL Michèle, MARTIAL Martine, MASSIAS Gilles, ROCHE Sébastien

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (5) : MONTASTIER Gilbert (à DEZAUTEZ Marie Christine), JULHES Max (à STUHLER Nadine), MARTIAL Catherine (à MARTIAL Martine), MONTAUD Stéphanie (à GAYOU-PUYRAVEAU Marie-Pierre), LOPEZ Agathe (à LALISOU René).

ABSENTS EXCUSES : MONDOUT Franck

ABSENTS NON-EXCUSES : aucun

Monsieur LALISOU René a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Le Maire introduit la séance à 9h et constate que le quorum est atteint.

1) Election des délégués du Conseil Municipal pour l'établissement du collège électoral en vue des élections Sénatoriales du 27/09/2026.

Le nombre de délégués titulaires est fixé au nombre de 3 ainsi que le nombre de délégués suppléants par arrêté préfectoral en date du 19 mai 2026. Les candidats ont choisi de se présenter en candidatures groupées.

Mode d'élection : scrutin secret majoritaire.

Les candidats délégués titulaires : Mme DEZAUTEZ Marie Christine, M. LALISOU René, Mme GAYOU-PUYRAVEAU Marie-Pierre.

Ces candidats ont recueilli 14 voix sur 14 suffrages exprimés et ont été proclamés élus.

Les candidats délégués suppléants : M. DUVAL Pierre, Mme STUHLER Nadine, M. MONTASTIER Gilbert.

Ces candidats ont recueilli 14 voix sur 14 suffrages exprimés et ont été proclamés élus.

2) Délibération portant sur l'approbation des conditions de cession de biens par l'EPFNA.

L'EPFNA a procédé à l'acquisition de biens approuvée par délibération n°2024.043 du conseil municipal de la commune de Saint-Saud Lacoussière et en est devenu propriétaire.

Considérant les conventions entre l'EPFNA et la commune, cet établissement envisage de procéder à la cession de ces propriétés acquises au profit de la commune.

Il s'agit de la parcelle cadastrée AB 289 située 2, place de la Résistance à Saint-Saud. Cette parcelle est un immeuble à usage professionnel et d'habitation.

Le prix de la cession est de 84 029,44€ HT soit 86 614,04€ TTC.

L'EPFNA ayant acquis la nue-propriété et la commune l'usufruit par acte du 14/04/2025, il s'agit pour la commune d'acheter la nue-propriété.

Mme le Maire demande de valider cette acquisition.

Vote des élus : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération validée.

3) Délibération portant sur une servitude de passage pour le chemin rural de la BEAUZETIE.

Mr DAUGY Pierre a pour projet de pomper de l'eau dans un étang pour l'acheminer vers sa ferme. Pour cela, une tranchée contenant une canalisation et un câble électrique va passer sous le chemin rural de la Beauzetie.

Mme le Maire propose d'autoriser M. DAUGY Pierre à implanter à ses frais exclusifs une canalisation et un câble électrique sous le chemin rural de la Beauzetie.

Vote des élus : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération validée.

Fin de la séance du conseil municipal 9h31min.

Mme le Maire .

DEZAUTEZ Marie Christine

Le secrétaire de séance.

LALISOU René